

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du Comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN

**EXCUSÉS** : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, BROUCARET, MATON

**POUVOIRS** : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

## O/J N° 11 – CRR : CONVENTION AVEC L'APEC ET LES KINESITHERAPEUTES

M..... présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

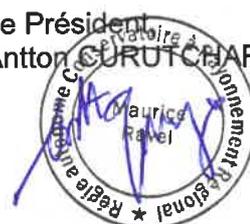
Après l'année d'expérimentation du dispositif de prévention et de suivi de soins des élèves danseurs mis en place sur le site de Biarritz en 2018-2019, le dispositif a été étendu au site de Bayonne en 2019-2020 et reconduit ces deux dernières années sur les deux sites. Au vu du bilan positif de ces quatre années, le protocole d'accord avec l'Association des parents d'élèves du conservatoire (APEC) et les kinésithérapeutes est reconduit pour l'année scolaire 2022-2023.

C'est l'APEC qui mettra en œuvre ce partenariat, proposera le dispositif de prévention et de soins aux familles adhérentes et assurera le lien entre les familles et les kinésithérapeutes.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président  
Anton CURUTCHARRY



Les familles sont libres de participer et le cas échéant fourniront une ordonnance de leur médecin traitant, ainsi que l'attestation de sécurité sociale et de mutuelle afin que les élèves danseurs n'aient pas de frais de santé à avancer.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'APEC et les kinésithérapeutes dont le projet est annexé au présent rapport

DONT ACTE